

juillet - août
septembre 2017



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n° 308

ISSN 0399-652

Temps présent

C'est la rentrée

Autonomie quand tu nous tiens p. 2

Y a-t-il un pilote dans le lycée ? p. 3

La Région et les lycées : cure d'austérité p. 4

Fin des **emplois aidés**, bahuts en danger ! p. 5

Protection sociale : le chant du cygne p. 5



Personnels

Bilan de la **hors-classe des agrégés** p. 6

Accident de service : que faire ? p. 6

Droits et libertés

Scolarisation pour les jeunes majeurs ! p. 7

Vie du Snes

Stages syndicaux
du 1^{er} trimestre 2017-2018 p. 8

édito

Dérèglements de langage ...

On savait le français langue en constante évolution. Le nouveau président de la République vient à nouveau d'en faire la preuve en apportant sa pierre à l'édifice. Ainsi :

- « fainéant » se dit désormais de quelqu'un qui s'oppose à une politique ultralibérale (et même tout simplement libérale, ou capitaliste) ;
- « cynique » est celui qui revendique d'être payé décemment ou de façon juste dans le cadre de son activité professionnelle ;
- l'« extrémiste », quant à lui, est un cumulard : à la fois fainéant et cynique, il ose en plus afficher son désaccord avec les orientations gouvernementales ; et même, le cuistre, **aller dans la rue manifester pour défendre un droit au travail respectueux des travailleurs !**

Et ce n'est pas tout, car si depuis mai, la sémantique est malmenée, l'échelle des valeurs est, quant à elle, renversée : qui aurait pu penser qu'un citoyen « aisé » devienne synonyme d'un retraité percevant un revenu de 1200 euros par mois ?

... Déréglementations saccages

On comprend dès lors pourquoi le gouvernement s'est empressé de **réactiver les mesures sarkozystes comme le « gel du point d'indice » et la « journée de carence » à l'égard des fonctionnaires.** Notre traitement est en effet composé de points d'indices dont le nombre augmente en fonction de l'ancienneté, mais la valeur du point est fixe, sauf réajustement pour compenser l'inflation. Après 6 ans de gel (et plus de 10 % de baisse du pouvoir d'achat dans le même temps), la légère revalorisation d'un peu plus d'1 % que nous avons obtenue l'an dernier aura finalement duré un déjeuner de soleil... La (re)mise en place d'une journée de carence, ou retrait d'une journée de salaire pour les personnels en arrêt maladie, procède de la même logique. Mesure vexatoire s'il en est, puisque les études statistiques montrent que les enseignants et CPE font partie des personnels les moins absents, et surtout, mesure inefficace : qui pourrait assurer un service devant élèves avec un état grippal ? Quel parent le souhaiterait ?

Ces mesures n'ont qu'un seul but, comme la hausse de la CSG, celui d'amputer nos salaires de plusieurs dizaines d'euros par mois. **Autant d'économies de bouts de chandelle pour le gouvernement, mais lourdes de conséquences pour des personnels qui se paupérisent de plus en plus,** au point que la crise de recrutement atteint des sommets, ou plutôt des abysses, faute de trouver des candidats aux concours. Qui pourrait leur en vouloir ? Qui peut même encore s'en étonner ?

Le 12 septembre, le privé était massivement dans la rue, soutenu par le SNES et la FSU.

Le 10 octobre, ce sera au tour de la Fonction publique de battre le pavé.

Gageons qu'une convergence public-privé verra rapidement le jour, indispensable pour gagner sur tous les fronts, indispensable car nos combats sont les mêmes !

Karine Boulonne

Le « ministre des professeurs » ? Sous le masque de l'autonomie

Par Jean-François Carémel

Depuis sa nomination comme Ministre de l'Éducation Nationale en mai 2017, J.-M. Blanquer distille régulièrement interviews et déclarations destinées à occuper le terrain médiatique (ce qui n'est pas le plus difficile), mais aussi à rassurer les enseignants travaillant en collège, particulièrement maltraités par la réforme de 2015-2016.

Pourtant, à y regarder de plus près, les éléments de langage dont la communication ministérielle nous abreuve (« autonomie », « confiance », « responsabilité ») ainsi que les annonces récentes ne traduisent pas un changement en matière de politique éducative : pour les personnels, il y a fort à craindre que l'Institution continue inlassablement à tenter de limiter notre liberté pédagogique, à envahir notre champ d'intervention professionnel et à mettre nos métiers sous tutelle en nous enfermant dans « l'autonomie » locale.

Derrière Montessori

« Quand j'étais directeur de l'enseignement secondaire, j'avais encouragé l'expérience Montessori en éducation prioritaire » [France Culture, 27 juillet 2017]. Prononcée au mois de juillet, cette phrase n'est pas celle qui a recueilli le plus d'écho médiatique, alors qu'elle est riche d'enseignements. En effet, en prétendant « encourager l'esprit Montessori », le Ministre de l'Éducation Nationale envoie un signe positif en direction de l'enseignement privé hors-contrat, dont l'objet est justement de concurrencer l'enseignement public et laïc. Il témoigne aussi d'une volonté de marginaliser l'aspect égalitaire du système public, en encourageant les élites à se reproduire dans des établissements qui revendiquent une pédagogie dont Maria Montessori disait qu'elle devait protéger les « énergies naturelles » de l'enfant, « inscrites dans leur âme par la main guidante de Dieu »¹. Les partisans du « libre-choix » de l'École et du chèque-éducation sont aux anges..., tout comme les organisations syndicales qui ont accompagné la réforme du collège (UNSA et CFDT) et qui trouvent dans ces propos un soutien à l'innovation tous azimuts, quelle qu'en soit la validité scientifique.

Si l'on peut accorder à N. Vallaud-Belkacem la sincérité de son action pour limiter le développement du privé hors-contrat, elle a cherché en revanche à nous placer sous tutelle pédagogique : en la matière, son successeur rue de Grenelle suit le sillon qu'elle a tracé. Le « politique » Blanquer indique ainsi aux professionnels (!) comment il faudrait apprendre à lire, mais aussi quelle approche pédagogique lui semble adaptée : il vient d'ailleurs d'annoncer que les programmes de lettres devront être revus, car il ne faut plus enseigner la littérature au collège par thèmes, mais par époques... Et tant pis pour les collègues concernés, accablés de préparations l'an dernier.

Le prix de l'autonomie

« Derrière le principe d'autonomie, il y a une liberté adossée à la responsabilité et à la confiance. » [La Croix, 29 juin 2017]

Au collège, si Blanquer s'est bien gardé de réattribuer aux disciplines la dotation horaire « à disposition » de 3 heures par classe, c'est qu'il entend nous « responsabiliser », c'est-à-dire nous faire payer le prix de l'autonomie locale de multiples façons. Il faut donc prévoir :

- des évaluations incessantes des collèges et des lycées, avec certainement un retour en force des contrats d'objectifs utilisés, nous le savons bien, pour peser au local sur nos choix et nos pratiques afin de faire du « chiffre » ;
- le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement sur les personnels afin qu'ils se conforment aux choix locaux (offre d'enseignement, modalités d'évaluation des élèves, dispositifs divers), ce qui conduirait naturellement au recrutement des enseignants par les personnels de direction ;
- l'augmentation du temps de présence dans l'établissement et la multiplication des réunions pour fixer localement ce qui n'est plus décidé nationalement ;
- l'accentuation de la concurrence entre établissements publics via la déréglementation (pardon, « l'assouplissement »), par exemple en langues, puisque l'arrêté Blanquer du 16 juin 2017 permet de créer toutes sortes d'options avec des horaires variables. Cette logique de marché éducatif ne peut qu'encourager le contournement de la carte scolaire et accroître encore les phénomènes



ségrégatifs... tout en confortant la place de l'enseignement privé, déjà puissant dans notre académie.

On le voit, celui qui se présente comme le « ministre des professeurs » se veut d'abord le super-manager des chefs d'établissement, chargés de devenir de petits entrepreneurs de l'État pour chaque collège et chaque lycée, en s'inspirant du modèle entrepreneurial, comme l'écrit le sociologue Choukri Ben Ayed : « En transposant des modes d'organisation inspirés de l'entreprise (adaptation à la demande, efficacité et efficience), il expose les acteurs locaux à des injonctions paradoxales. Il leur accorde en apparence davantage d'autonomie, tout en leur imposant un cadre idéologique, sémantique et conceptuel, dans lequel ils doivent fondre leurs fonctions et sur lequel ils ont peu de prise. »²

Dans la continuité de ses prédécesseurs, Blanquer encourage une lutte des établissements et des territoires, faisant ainsi passer au second plan la question des inégalités sociales, qui mine au quotidien l'exercice de nos métiers. **Pourtant, à cette autonomie locale, nous pouvons, avec le SNES-FSU, opposer une triple résistance : notre expertise pédagogique disciplinaire (une des cibles de la réforme du bac), la nouvelle évaluation des personnels qui réduit le poids des IA-IPR et des chefs d'établissement sur l'avancement (et qu'il faudra défendre), et notre capacité à résister localement dans des sections d'établissement (le meilleur rempart contre l'arbitraire local).**

¹Maria Montessori, *La Santa Messa spiegata ai bambini*, éd. Garzanti, 1932. Edition française sous le titre *La Messe vécue pour les enfants*, Desclée de Brouwer, 1949.

²*Le Nouvel Ordre éducatif local. Mixité, disparités, luttes locales*, 2009.

Echos des établissements

Et on voudrait élargir les missions des personnels de direction ?

Rentrée calamiteuse au lycée Kernanec

Les enseignants du lycée Kernanec de Marquien-Barœul, qui n'ont eu connaissance de leur service que fin août, ont eu la fâcheuse surprise de découvrir le 1^{er} septembre que la rentrée avait été très mal préparée : listes de classes inopérantes, emplois du temps des élèves truffés d'erreurs (il manquait des heures) et d'incohérences pédagogiques (3 heures d'anglais ou de SES la même journée, tous les cours de français le même jour de la semaine...). Quant aux emplois du temps des enseignants, c'était généralement la catastrophe : amplitude horaire maximale, trous gigantesques, non respect des vœux, même pour des collègues avec une situation médicale...

Les enseignants et CPE se sont réunis en AG et ont déposé un préavis de grève pour les 15 premiers jours de la rentrée. Le SNES-FSU de Lille a relayé cette décision et le soir même, le rectorat organisait une rencontre entre le DASEN, M. Bessol, la proviseure adjointe et le proviseur. La « rentrée » des élèves a eu lieu comme

prévu le lundi 4 septembre mais avec des listes de 2^{nde} et des EDT provisoires. Toute la première semaine, il a fallu « occuper » des élèves de 2^{nde} qui allaient changer de classe la deuxième semaine.

Le 6 septembre, la proviseure adjointe était officiellement démise de ses fonctions à Kernanec. Conclusion logique d'une série de dysfonctionnements importants toute l'année dernière au lycée qui avaient entraîné la mobilisation des enseignants et CPE. Ce même jour, le proviseur annonçait qu'il venait seulement de découvrir que « les classes de 2^{nde} n'avaient pas été constituées avec les consignes [qu'il avait] données début juillet et que cela engendrait de fait d'importants blocages dans la constitution des EDT » : il était donc nécessaire de refaire les classes de 2^{nde} et l'ensemble des EDT. Ce sont les professeurs principaux et les CPE qui ont constitué les nouvelles classes de 2^{nde} le lendemain. Il a fallu attendre dimanche soir pour que les enseignants reçoivent sur leur boîte académique, les nouveaux EDT

(totalement différents des premiers) prenant effet le lendemain à 10 h (délai obtenu après négociation des élus SNES, SUD, FO alors que le proviseur souhaitait une rentrée à 8 h).

Mais dès le lundi 11 septembre, de nouveaux « problèmes importants » étaient découverts. Au cours de la deuxième semaine de cours, ont été établies une version 3 puis une version 4 des EDT et un nouveau proviseur adjoint a été nommé.

La rentrée 2017 aura été pour tous, élèves, parents et personnels, désastreuse. Comment a-t-on pu laisser s'organiser une rentrée sans liste d'élèves et sans emploi du temps ? Les enseignants et CPE du lycée Kernanec ont été lourdement impactés par ces deux semaines qui ont totalement désorganisé voire fragilisé leurs missions au service des élèves, sans compter les conséquences sur le plan personnel. Ils restent vigilants et mobilisés.

Cécile Delianne, S1 Kernanec

Rentrée au lycée de Gondrecourt : la coupe est pleine !

Depuis quatre ans, les problèmes d'emplois du temps sont récurrents au lycée de Gondrecourt. L'administration a été systématiquement alertée. Et pourtant la situation de cette rentrée a dépassé l'entendement.

Le 1^{er} septembre, les professeurs du lycée Marguerite de Flandre ont appris de la bouche même de leur proviseure que la situation de rentrée était « catastrophique ». Les EDT distribués l'ont confirmé : classes ayant six heures d'affilée avec le même professeur, quotité horaire des disciplines non respectée, emplois du temps des professeurs inconséquents, quand ils ne leur attribuaient pas des matières qui ne sont pas les leurs... Les classes n'étaient toujours pas constituées. Les deux « proviseurs vie scolaire » dépêchés par le rectorat ont qualifié la situation d'« inacceptable ».

Dans ces conditions, les professeurs, réunis en AG, ont demandé le report de la

rentrée. Face au refus de la direction, les enseignants ont décidé de ne pas prendre en charge les élèves le lundi 4 septembre. La première semaine a été on ne peut plus chaotique et les élèves n'ont pu être accueillis. La rentrée a été reportée au lundi 11 septembre. Mais le DASEN et la proviseure ont communiqué, notamment dans les médias, que la rentrée aurait pu avoir lieu la semaine précédente si les professeurs n'avaient pas refusé de collaborer ! La réalité était pourtant bien différente : les enseignants ont attendu en vain tout le dimanche 10 septembre des EDT qui ne sont jamais venus !

Lundi 11 septembre à 8h20 – pour un début des cours à 8h25 – les professeurs ont reçu un EDT, sans indication de salles, et avec toujours de grosses incohérences pédagogiques. En AG, les enseignants ont décidé que, si les groupes de LV étaient constitués et les salles réparties, les PP accueilleraient les élèves le mercredi 13

à la première heure et que les cours se dérouleraient ensuite suivant l'EDT provisoire. Cette décision a été communiquée à la direction.

Coup de théâtre le mercredi : l'inspecteur Vie Scolaire intimait l'ordre aux professeurs présents de prendre les élèves dès 8h25 selon l'EDT distribué la veille, supprimant ainsi la prise en charge des classes par le PP.

A l'heure où ce bulletin est mis sous presse, les enseignants assurent les cours selon un EDT toujours provisoire et font remonter les nombreux dysfonctionnements. Un proviseur supplantant remplace la proviseure en arrêt. Les personnels, plusieurs fois mis en cause, ont demandé une audience au rectorat.

Les professeurs du lycée Marguerite de Flandre

La FSU reçue en audience par la Région Hauts-de-France

Les lycées au régime sec

Par Thierry Quéту

A l'heure où la nouvelle majorité prépare sa première rentrée (septembre 2018), tour d'horizon des chantiers en cours à l'échelle régionale. La vigilance des élus syndicaux sera cruciale face à la cure d'austérité qui s'annonce.

Le 30 août dernier, nous avons été reçus en audience à la Région¹, en l'absence de la vice-présidente en charge des lycées, Manoelle Martin.

Nous avons regretté le peu d'informations communiquées par la Région aux représentants de la FSU et de ses syndicats. Nos interlocuteurs justifient cette situation par la fusion des deux ex-régions toujours en cours. Ils se disent favorables à des rencontres régulières pour évoquer les problèmes des différents lycées.

Dotations de fonctionnement en 2018

Le budget 2018 de la Région, dévoilé le 16 octobre prochain, sera le premier budget de la majorité actuelle et il mettra en évidence les choix politiques de la Région.

Pour l'exercice 2018, la dotation globale de fonctionnement des EPLE (DGF) diminuera de 5 % par rapport aux trois dernières années. C'est sur la partie ALO (administratif et logistique) que les économies sont envisagées.

Les fonds de roulement mobilisables (réserves) doivent représenter l'équivalent de 45 à 60 jours de fonctionnement pour les lycées généraux et technologiques et de 60 à 75 jours pour les lycées professionnels. **Tous les établissements qui ont des fonds de réserves supérieurs se voient minorer leur dotation** (dans la limite d'une baisse de 30 %).

Le matériel des établissements est soumis aux règles des marchés publics. Un rééquilibrage a été effectué en faveur du versant sud de la région (Picardie), sous-doté. Si les lycées peuvent encore acheter du matériel sur leur propre budget, la Région a vocation à prendre en charge tous les achats de matériel, hors consommables et petit matériel. **Les établis-**

sements ayant besoin de matériel doivent effectuer des demandes précises auprès de la Région. Il faut donc que les personnels des lycées se saisissent de cette possibilité.

Les forfaits actions éducatives sont des crédits services faits. Ils ne sont versés que si les projets sont déposés et que les retours sur l'action sont effectués. Les particularités des établissements comme, par exemple, le besoin de transport, sont pris en compte en fonction de la localisation des établissements. Il est donc nécessaire de communiquer à la Région les besoins spécifiques des lycées.

Plan pluriannuel d'investissements

Les 265 lycées de la région ont été visités depuis l'année dernière et pour évaluer les besoins des établissements, la Région a ralenti, voire stoppé la réalisation de travaux. Un PPI sera mis en place pour chaque établissement. **Les PPI qui seront adoptés en séance plénière du conseil régional le 16 octobre acteront les besoins et les travaux envisagés dans les lycées de l'Éducation Nationale et de l'enseignement agricole.** La Région n'attribuera plus des sommes selon des critères d'automatisme (effectifs d'élèves, taille de l'établissement, etc.). Elle ne finance que si la dépense est justifiée et réalisée.

Parallèlement, la Région crée une équipe de neuf interlocuteurs régionaux. Chacun va suivre une trentaine de lycées. La Région assure aussi qu'elle sera plus attentive aux PV des CA. **La FSU appelle donc les élus au CA à vérifier que le PV voté est bien fidèle aux débats du CA précédent.**

Emplois aidés

Actuellement tous les recrutements de contrats aidés sont stoppés. La Région a signé une convention avec la DIRECCTE Hauts-de-France pour le recrutement d'emplois aidés qui répond aux exigences du gouvernement. Certains de ces contrats devaient prendre en charge la maintenance des réseaux informatiques et l'installation de matériels tels que les câblages. **Mais il n'y a, à l'heure actuelle, aucune cer-**

titude sur la pérennité de ces emplois, et de fortes inquiétudes persistent quant au fonctionnement quotidien des lycées dans ces conditions.

Aide sociale aux élèves

La fin de la clause de compétence générale implique que la Région n'est pas responsable de l'aide sociale aux élèves. Avant de verser une aide régionale, les services de la Région vérifient que les fonds sociaux Etat sont utilisés. Le dispositif mis en place par la Région n'a pas fonctionné du tout, puisque presque aucune demande n'a été formulée par les établissements et les familles. Nous avons rappelé que, dès sa création, nous avons dénoncé ce système que nous estimions beaucoup trop compliqué et stigmatisant. La Région assure que le dispositif sera revu avec des formulaires en ligne qui le rendront, pense-t-elle, plus accessible.

Transport scolaire

Le transport scolaire devient une compétence de la région Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2017. Pour l'année 2017-2018, les sociétés de transport retenues par appel d'offre départemental ont été conservées en l'état des contrats et aucun changement n'est prévu en ce qui concerne le financement et le dispositif de prise en charge dans chaque département. Par conséquent, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, le transport reste gratuit pour les familles, en dehors des villes qui ont la compétence transports. Les familles de l'Oise en revanche continueront de payer 50 euros par an. Nous avons dénoncé cette disparité de traitement.

Pour finir, nous avons abordé quelques cas particuliers d'établissements qui nous avaient sollicités. **N'hésitez pas à prendre contact avec la section académique du SNES-FSU en cas de problèmes relevant des compétences régionales dans votre lycée.**

¹ Un compte-rendu complet est consultable sur notre site



En marche ou crève...

Suppression des emplois aidés

Par Catherine Piecuch et Thierry Quétu

Depuis les années 80, l'Education Nationale a recours à des emplois aidés pour assurer des missions de service public.

Ces emplois, extrêmement précaires – ce que ne cautionne pas le SNES-FSU qui souhaite des emplois pérennes – correspondent, contrairement aux affirmations du gouvernement, à de réelles missions dans les établissements : l'annonce de leur suppression et de l'arrêt brutal des renouvellements les a mises en évidence. Dans tous les établissements de l'Académie, les personnels font leur compte et s'inquiètent à juste titre. Les contrats aidés sont recrutés soit par l'Education Nationale pour un an renouvelable (missions d'aide aux élèves handicapés pour les AESH, et dans des services administratifs), soit par la Région ou le Département (missions d'entretien des locaux et des espaces verts, de restauration, de reprographie, de maintenance informatique). **A ce jour, tous les contrats qui arrivent à échéance au 1^{er} septembre n'ont pas été renouvelés et aucun nouveau contrat n'a été signé depuis.**

Face au mécontentement croissant, le gouvernement a affirmé ne pas remettre en cause les emplois aidés AESH, puis débloqué au compte-

goutte, quelques contrats supplémentaires dans des collectivités départementales ou communales.

Mais le compte n'y est pas et n'y sera pas dans les semaines et mois à venir !

En ce qui concerne les AESH, il y a fort à parier que les besoins ne seront pas couverts et qu'ils le seront probablement encore moins que l'an dernier : là où un-e AESH suivait 2 ou 3 élèves, il est très vraisemblable qu'il-elle en suivra cette année 4 ou 5 par manque de moyens. En outre, comment seront assurés la restauration, l'entretien des locaux et des espaces verts sans ces contrats aidés ? Qu'en sera-t-il des emplois d'avenir qui devaient être recrutés pour la maintenance informatique des lycées ? Seules 23 personnes sur les 52 espérées ont, à ce jour, signé leur contrat.

Cette pénurie va avoir des conséquences sur les conditions de travail de tous, avec le risque de pressions pour effectuer les tâches de maintenance informatique notamment. Pour les autres missions, il ne peut y avoir qu'une dégradation nette du service rendu au public. La seule solution, pour le SNES-FSU, ce sont des emplois statutaires pérennes. Ce n'est

pourtant pas la voie choisie par la Région (rencontrée le 30 août par le SNES et la FSU) qui a pourtant fait état de sa vive inquiétude quant au fonctionnement des lycées. Cela remettrait en cause la politique gouvernementale – que l'exécutif régional partage – de suppression et de diminution du nombre de fonctionnaires territoriaux. **Le SNES-FSU exige un changement de politique : l'État et les collectivités territoriales doivent recruter de nouveaux fonctionnaires.**

D'ores et déjà, avec la FSU, le SNES engage des démarches intersyndicales et prend contact avec les fédérations de parents d'élèves pour interpeller les élus, l'État, et construire la mobilisation.

Le SNES-FSU appelle les personnels à faire le point sur la situation de l'ensemble des contrats aidés dans chaque établissement, à apporter leur soutien aux personnels touchés et à interpeller les autorités compétentes (rectorales, régionales ou départementales) sur les mesures qu'elles vont mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du service public. Faites remonter bilan et initiatives au SNES de Lille à s3lil@snes.edu.

Référencement et complémentaire santé : un dénouement très inquiétant

Par Agnès Huret

Après de longs mois d'attente, les résultats du référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans l'Éducation Nationale sont enfin connus (ils ont été publiés le 8 juillet pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet...).

Le Ministère de l'Éducation Nationale avait ouvert la possibilité à un référencement pour deux ou trois « opérateurs »¹, comme l'avait fait le ministère de l'Agriculture.

Rappelons que le cahier des charges, publié en janvier dernier, organise le découplage santé/prévoyance et qu'il est particulièrement défavorable aux retraités.

Les « opérateurs » retenus sont Interiale-AXA (mutuelle qui opère dans la Fonction Publique territoriale et dans la police, mais qui s'est ralliée en juin 2016 au groupe AXA assurances), CNP assurances et la MGEN, soit deux sociétés venues de l'assurance et la MGEN qui perd symboliquement son

monopole historique. Cette décision qui résulte d'un arbitrage politique renforce la dimension concurrentielle du marché des complémentaires santé, peu compatible avec les valeurs de solidarité.

Cette évolution rend d'autant plus nécessaire et plus urgente la lutte pour une Sécurité Sociale à 100 %.

¹ Voir les articles dans nos bulletins de décembre 2016 et mars 2017.

Bilan des promotions à la hors classe pour les agrégés

Par Michaël Colin

A l'issue de la CAPA, l'académie de Lille a proposé à la CAPN 289 professeurs agrégés sur 1444 agrégés ayant atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31 août 2017. Sur ces 289 agrégés, 99 ont été nommés à la hors classe. Cela représente un ratio de promus de 6,85%, donc en deçà des 7% de promus au niveau national.

- 111 agrégés promouvables étaient au 11^e échelon. Six d'entre eux n'ont pas été proposés en CAPN du fait d'avis trop faibles.
- Sur les 105 agrégés au 11^e échelon proposés en CAPN, 23 n'ont pas été promus dont 21 étaient des collègues promus sur listes d'aptitude trop récemment (2013 et plus). Seuls deux collègues n'ont pas été promus car leur barème

était insuffisant et ils n'obtenaient pas de gain financier immédiat, n'ayant pas plus de trois ans et un jour au moins d'ancienneté dans le 11^e échelon.

- 17 agrégés du 10^e échelon ont été promus, soit parce qu'ils avaient travaillé en éducation prioritaire, soit parce qu'ils étaient très proches de la retraite, soit enfin parce que les avis étaient très bons et les notes très élevées.

Au final, il aurait été difficile d'avoir davantage de promus. En effet, les promotions sont nationales et le but des élus nationaux est de faire en sorte que les collègues ayant atteint le 11^e échelon ou très proches de la retraite soient promus. Cet objectif est atteint pour notre académie et si nous avions davantage de promus, cela se serait fait au détriment d'autres agrégés au 11^e échelon d'autres académies.

Pour la prochaine campagne Hors Classe, nous n'avons eu, pour l'instant, aucun texte de la part du ministère. Le PPCR prévoit que tout fonctionnaire doit pouvoir parcourir au moins deux grades au cours de sa carrière, et c'est sur ce point que les élus se sont appuyés pour faire en sorte de promouvoir un maximum de collègues au 11^e échelon.

Depuis 1989, année de création de la hors classe, le profil des promus a évolué de manière très positive passant d'une promotion reposant uniquement sur le « mérite » à une promotion essentiellement bâtie sur un débouché normal de carrière. Il faut espérer que la nouvelle classe exceptionnelle puisse prendre cette voie très rapidement afin de permettre à tous les collègues d'y accéder avant le départ à la retraite.

Accident de service : connaître ses droits pour pouvoir réagir

Par Michaël Colin et Cécile Delianne

Qu'entend-on par « accident de service » ?

Si le terme « accident du travail » s'applique bien aux non-titulaires, il faut parler d'« accident de service » pour les fonctionnaires. L'accident est défini comme « *un événement ou une série d'événements survenus par le fait ou à l'occasion du travail, dont il résulte une lésion corporelle* ». Il peut survenir pendant le service dans l'établissement ou sur le trajet domicile-travail. L'imputabilité au service, c'est-à-dire la reconnaissance de l'accident de service, est prononcée par le recteur.

Que faire en cas d'accident de service ?

- Il faut prévenir son chef d'établissement le plus vite possible pour obtenir le dossier de déclaration. Ce dernier peut joindre un rapport s'il a des doutes sur le caractère professionnel de l'accident, mais il ne peut refuser de remettre le dossier de déclaration, car il n'a pas pouvoir de décision sur l'imputabilité au service ou non.
- **Contactez le SNES de Lille pour obtenir des conseils afin de rédiger au mieux la déclaration.**
- Compléter le dossier. La déclaration, renseignée par la victime, précise les circonstances détaillées de l'accident (dangerosité des lieux, éléments extérieurs...). S'y ajoutent les rapports des témoins ou de la personne à qui l'accident

a été immédiatement déclaré (même si c'est un élève). Attention ! Pour que l'imputabilité au service soit reconnue, il est absolument nécessaire de relier l'accident au service. On joint aussi le volet n°1 du certificat médical initial, daté, mentionnant toutes les lésions dues à l'accident.

- Le cas échéant, des documents supplémentaires sont demandés (copie du registre de l'infirmerie, ordre de mission éventuel).
- Pour les accidents de trajet, il est nécessaire de fournir aussi un plan et la copie du constat amiable, ou de police. Un détour du trajet habituel (pour faire des courses ou autre...) pourrait rendre l'accident non imputable au service.
- Conserver le certificat de prise en charge signé par le supérieur hiérarchique et le présenter aux professionnels de santé pour ne pas avoir à payer les frais. Attention, il est compliqué de se faire rembourser en cas d'avance des frais.

Quels sont vos droits ?

Les fonctionnaires victimes d'un accident reconnu imputable au service ont droit :

- à un congé rémunéré à plein traitement jusqu'à ce qu'ils soient en état de reprendre leur service ou jusqu'à leur mise à la retraite.
- à la prise en charge des honoraires et des frais nécessaires à la mise en œuvre des soins.

Le rôle de la Commission de Réforme

L'imputabilité au service peut donner lieu à litige avec l'administration. C'est la Commission de Réforme qui émet alors un avis sur lequel s'appuie le recteur. Instance consultative tripartite, elle est composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle se réunit une fois par mois et donne un avis (favorable ou défavorable) avant que l'administration ne se prononce sur :

- le renouvellement de l'allocation d'invalidité temporaire,
- la mise en retraite pour invalidité,
- l'imputabilité au service en matière d'accident ou de maladie contractée dans l'exercice des fonctions. Le refus d'imputabilité peut donner lieu à un recours gracieux ou à un recours hiérarchique.

Il ne faut pas hésiter à consulter son dossier avant le passage en commission afin de pouvoir donner des arguments le jour où l'affaire est traitée. Chaque personnel a le droit de défendre son dossier au moment où siège la Commission de Réforme mais la présence n'est pas obligatoire. **Des représentants du SNES-FSU sont présents à cette commission, pour faire valoir les droits des collègues. N'hésitez pas à contacter le SNES académique !**

➤ Se mobiliser contre la multiplication des OQTF de jeunes majeurs

Par Hubert Sauvage

Le 6 juillet, devant le Tribunal Administratif de Lille, des élèves et professeurs du lycée H. Darras de Liévin et des militants RESF entouraient Henri, élève au LP. Il se présentait au TA avec son avocate pour faire appel de la décision d'expulsion prise à son encontre par l'ex-préfète du 62, l'OFPPRA lui ayant refusé le droit d'asile. En juillet 2013, dans le contexte du conflit ethnique et religieux en Guinée, il a perdu tous les membres de sa famille. Sa vie étant menacée, il a réussi à se réfugier à Conakry, puis à quitter son pays. Il est arrivé en France fin 2013. Quelques lignes ne peuvent cependant pas résumer tout un parcours de souffrances et de maltraitements.

Agé d'un peu plus de seize ans, il a été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et scolarisé au LP de Liévin en septembre 2014, en CAP Réalisation en Chaudronnerie Industrielle qu'il a obtenu en juin 2016. L'année prochaine il passera son bac pro. Il a déjà une promesse d'embauche. Elu au Conseil de la Vie Lycéenne, c'est un élève engagé dans la vie de l'établissement. En outre, il a un contrat jeune majeur. Il est juste que Henri ait une place parmi nous. Vous pouvez le soutenir en signant la péti-

tion en ligne : <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55078>

Le même jour, nous assistions à trois autres audiences pour des cas similaires concernant des élèves des lycées Baggio et Montebello de Lille. A chaque fois, l'administration préfectorale était absente ainsi que les représentants des départements. A chaque fois, les avocates ont aisément montré le caractère illégitime et parfois clairement illégal des décisions d'expulsion.

Pour les étrangers en situation irrégulière, **la politique des gouvernements qui se succèdent au « pays des droits de l'homme » est toujours la même : utiliser tous les moyens, jusqu'à la mauvaise foi, pour ralentir les procédures d'intégration juridique alors que l'intégration sociale est déjà un fait.** Les premières prises de position du gouvernement Macron-Philippe confirment ces orientations.

Pour les professeurs syndicalistes, militants RESF, agents de l'État, il est impensable d'enseigner les valeurs de la République, les fondements du droit et d'accepter que certains de leurs élèves en soient exclus.

Ce 20 juillet, le TA a décidé d'annuler l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) de Henri et a enjoint au préfet du Pas-de-Calais de réexaminer sa situation et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour. Toutefois, le Préfet peut encore faire appel du jugement, et Henri devra obtenir un titre de séjour définitif. En ce qui concerne Arsène, élève au lycée Montebello qui a obtenu le bac, le TA enjoint au Conseil Départemental du Nord de reconsidérer sa décision de suppression de l'APJM (Accueil Provisoire des Jeunes Majeurs) et annule la décision d'OQTF prise par le Préfet du Nord.

En cette rentrée, un nouvel élève visé par une OQTF passe au TA. Arrivé mineur en France, il suit une scolarité remarquable en CAP commerce multi-spécialités au lycée d'Halluin où il a le soutien de tous.

Le SNES-FSU et la FSU dénoncent la multiplication des OQTF, en particulier pour les jeunes isolés pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, scolarisés et parfaitement intégrés et demandent leur régularisation. Nous restons mobilisés !



Stages organisés par la section académique de Lille 1^{er} trimestre

Un descriptif plus précis des stages est disponible sur le site.

Stages et Conseils syndicaux SNES

jeudi 12 octobre : *Néo-retraités*, de 14h à 17h au SNES de Lille.

lundi 16 octobre : *PPCR*, de 9h à 17h au collège Rimbaud de Villeneuve d'Ascq.

mardi 17 octobre : *Documentalistes*, de 9h à 17h au collège Boris Vian de Lille.

lundi 13 novembre : *Collège (bilan de rentrée, assouplissement Blanquer)*, de 9h à 17h (lieu à déterminer).

lundi 13 novembre : *Conseil syndical BTS*, de 14h30 à 17h30 au SNES de Lille.

vendredi 17 novembre : *Conseil syndical EAF*, de 14h30 à 17h30 au SNES de Lille

jeudi 23 novembre : *CPE*, de 9h à 17h (lycée de la métropole lilloise).

mardi 19 décembre : *Quel avenir pour les systèmes de retraite ? (stage actifs et retraités)*, de 9h à 17h au SNES de Lille.

vendredi 22 décembre : *Autonomie, liberté ... égalité ?*, de 9h à 17h (lieu à déterminer).

Stages FSU

mardi 14 novembre : *RESF*, de 9h à 17h au lycée Montebello de Lille.

jeudi 16 novembre : *Mon lycée et la Région*, de 9h à 17h (lieu à déterminer).

Participer aux stages syndicaux est un droit

Parce qu'un stage permet de s'informer mais aussi de rencontrer d'autres collègues ainsi que des militants syndicaux qui sont dans les établissements comme vous, il peut permettre de réfléchir sur nos métiers et de s'armer contre les difficultés rencontrées dans la profession. Le droit syndical ne s'use que si on ne l'utilise pas.

Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande au plus tard un mois avant auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence : les cours n'ont pas à être rattrapés. N'oubliez pas aussi de vous inscrire auprès de la section académique : s3lil@snes.edu



Une retraite bien méritée !



Gilbert Carbonnier, conseiller en formation continue des adultes au GRETA Grand Littoral, prend sa retraite après de nombreuses années au service de la formation continue des adultes.

Ce syndiqué avait interpellé le SNES de Lille et le SNES national en 2008, suite aux intentions de Messieurs Blanquer et Huart de sortir les GRETA de l'Education Nationale. La mobilisation permit de faire reculer le gouvernement et de sauvegarder les GRETA dans le MEN. A cette occasion, le SNES et la FSU lui ont fait confiance, à juste titre, pour ses compétences et ses connaissances dans la formation

continue des adultes. Il a été un acteur important lors des discussions avec le rectorat de Lille pour la remise à plat de règles académiques, respectant les personnels des GRETA, et lors de la fusion de ces derniers. Dans ses fonctions au sein du SNES et de la FSU, il a porté, autant au rectorat de Lille qu'au ministère, notre vision de la formation continue des adultes au service des usagers et des personnels des GRETA. Nous lui adressons tous nos remerciements pour son investissement syndical.

Thierry Quéту